

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE
CANADA

SESSION
ORDINAIRE

-2012-
JANVIER LE 16

À une session ordinaire du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le lundi 16 janvier 2012, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 00 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Loïc Lenoir
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
	2- Isabelle Gosselin
	3- Marcel Houde
	4- Bruno Martin
	5- Isabelle Roberge
	6- Marc Baillargeon

Absent :

Tous membres du conseil et formant quorum.
Sous la présidence du maire, monsieur Loïc Lenoir.
Madame Cynthia Gagné, directrice générale, de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Loïc Lenoir constate le quorum à 19 heures et 00 minute. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Loïc Lenoir à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-01-4072 Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon
Que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants à affaires nouvelles.

1. Appui Groupe Cambi

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des sessions du 5 décembre 2011, du 21 décembre 2011 (adoption du budget) et du 21 décembre 2011 (session ajournée), de la municipalité de Beaulac-Garthby au moins quarante-huit heures (48h) avant la tenue de la présente.

12-01-4073 Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde
Et résolu d'en faire l'adoption

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CORRESPONDANCE

12-01-4074

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que les membres du conseil de la Municipalité de Beaulac-Garthby ont pris connaissance de la liste de correspondance déposée par la directrice générale, madame Cynthia Gagné.

Que la directrice générale, madame Cynthia Gagné, dispose de la correspondance selon les instructions du conseil municipale.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a vérifié la conformité avec le budget et les résolutions adoptées;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

12-01-4075

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

Que la liste des comptes ayant été déposée aux membres du Conseil, ils en ont pris connaissance et approuvent les déboursés au montant de 126 499.90 \$.

Que les paies hebdomadaires payées soient acceptées.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

RAPPORT MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Monsieur le maire et messieurs les conseillers font leur rapport des activités dans les différents départements.

RAPPORT DIRECTEUR INCENDIE

Que monsieur Jean Binette, directeur service incendie dépose son rapport mensuel à tous les membres du conseil qui en prennent connaissance.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES RIVERAINS DU LAC AYLMEYER

12-01-4076

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse le versement de l'aide financière pour l'année 2012 à l'Association des Riverains du Lac Aylmer au montant de 2 500.00 \$.

Le versement sera fait au mois de mars 2012.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la

mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU JOURNAL LE CONTACT

12-01-4077

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby verse la subvention au Journal le Contact pour l'année 2012 au montant de 2 000.00 \$ comme suit:

1 ^{er} versement (mars 2012) :	1 000.00 \$
2 ^e versement (juin 2012) :	1 000.00 \$

Cette subvention inclus la publication des vœux de Noël dans le journal.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette réédition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE FAIRE UN DON À CONCERT'ACTION

12-01-4078

Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse un don au montant de 300.00 \$ à CONCERT'ACTION.

Ce don sera versé en mars 2012 pour la reconnaissance des bénévoles.

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION AU COMITÉ TOURISTIQUE DE BEAULAC-GARTHBY

12-01-4079

Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse les versements de la subvention au Comité Touristique de Beaulac-Garthby pour l'année 2012 au montant de 12 150.00 \$ comme suit :

1^{er} versement (mars 2012) : 6 075.00 \$
2^e versement (juillet 2012) : 6 075.00 \$

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une réédition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE BEAULAC-GARTHBY

12-01-4080

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse les versements de la subvention à la Société d'Histoire de Beaulac-Garthby pour l'année 2012 au montant de 600.00 \$ comme suit:

1^{er} versement (mars 2012) : 600.00 \$

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DU LAC AYLMEY

12-01-4081

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby fasse le versement de la subvention à l'Association Touristique du Lac Aylmer pour l'année 2012 au montant de 850.00 \$ comme suit:

1^{er} versement (mars 2012) : 850.00 \$

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

AUTORISATION DE PAYER LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES LOISIRS

12-01-4082

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby verse l'aide financière suivante pour l'année 2012 à l'Association des Loisirs de Beaulac-Garthby: Association des Loisirs de Beaulac-Garthby 15 500.00 \$

1 ^{er} versement (mars 2012) :	7 750.00 \$
2 ^e versement (juillet 2012) :	7 750.00 \$

L'aide financière est en fonction de la demande formulée par l'association ci-haut mentionnée et imputable à l'accomplissement de la mission et à la réalisation des projets présentés au conseil lors du budget 2012.

L'organisme subventionné doit produire une reddition de comptes annuelle. Cette reddition de comptes prend la forme d'un rapport comprenant obligatoirement :

- ❖ Le bilan de l'activité réalisée;
- ❖ Un rapport d'utilisation de la subvention permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées;
- ❖ Toute autre information ou tout document jugé pertinent par la municipalité.

Ce rapport est accompagné des états financiers de l'organisme.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE

12-01-4083

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à faire le paiement à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec pour la cotisation annuelle 2012. Le montant est de 239.24 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX

12-01-4084

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à payer la cotisation 2012 à l'Association des Directeurs municipaux du Québec. Le montant est de 612.31 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PAIEMENT À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

12-01-4085

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, madame Cynthia Gagné à payer la cotisation 2012 à La Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec. Le montant est de 301.90 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

AUTORISATION DE PAYER LES ALLOCATIONS POUR LES VÊTEMENTS

12-01-4086

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise les employés messieurs Jean-Marc Goulet, Alain Beaudoin et Mario Chrétien à faire l'achat de vêtements de travail et de sécurité pour l'année 2012, jusqu'à concurrence de trois cent (300.00\$) dollars chacun.

La municipalité remboursera l'employé sur la présentation des pièces justificatives.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DATES DE LA COLLECTE DES GROS OBJETS

12-01-4087

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby effectue la collecte des gros objets le jeudi 7 juin 2012 et le jeudi 6 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES 2012 – AIDE FINANCIÈRE

12-01-4088

Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte d'accorder une aide financière à la Coopérative Jeunesse de service 2012.

Le montant de cette aide financière est de 250.00 \$.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

CONTRAT DE SERVICE AVEC MEGABURO POUR LE PHOTOCOPIEUR.

12-01-4089

Il est proposé par : Madame Isabelle Roberge

Que la Municipalité de Beaulac-Garthby renouvelle le contrat de service avec Megaburo tel que décrit dans le contrat no. 53989 pour le photocopieur Canon Image Runner Advance C2030. Ce contrat sera en vigueur du 26-01-2012 au 25-01-2013.

Que le maire, monsieur Loïc Lenoir et la directrice générale madame Cynthia Gagné soient autorisés à signer le contrat.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter

INSTALLATIONS SEPTIQUES – RENCONTRE AVISEUR LÉGAL.

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'inventaire des installations individuelles d'évacuation et de traitement des eaux usées sur son territoire dans le but de les rendre conformes ;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby s'est dotée d'une planification dans l'application de mesures correctrices à l'endroit d'installations septiques pour corriger les installations déficientes;

ATTENDU QUE l'examen de la conformité des installations individuelles de traitement des eaux usées au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.Q.1981, Q-2, r.8) relève de la compétence des municipalités locales en vertu de l'article 88 de ce règlement;

ATTENDU QUE la municipalité de Beaulac-Garthby a procédé à l'envoi d'avis aux propriétaires d'une installation septique classée C afin de rendre leur installation conforme;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires ayant des installations septiques non-conformes n'ont pas donné suite à l'avis.

EN CONSÉQUENCE,

12-01-4090

Il est proposé par : Madame Isabelle Gosselin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet à rencontrer Me Daniel Bouchard à son cabinet concernant un plan d'action à entreprendre dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

DEMANDE À HYDRO QUÉBEC - ESTIMATION POUR L'INSTALLATION DE LUMIÈRES DE RUES

12-01-4091

Il est proposé par : Monsieur Bruno Martin

Que la municipalité de Beaulac-Garthby demande à Hydro Québec d'effectuer l'estimation pour l'installation des lumières de rues aux intersections suivantes;

- ❖ Intersection Rang Centre et 4^e Rang
- ❖ Intersection Chemin Longue Pointe Sud et Donat
- ❖ Intersection Chemin Longue Pointe Sud et Brochu
- ❖ Courbe prononcée sur le Chemin Longue Pointe Est
- ❖ Intersection Longue Pointe Est et chemin Alfred
- ❖ Intersection Chemin Longue Pointe et chemin Rivard (Boîte aux lettres)
- ❖ Intersection Route 5^e Rang et Rang 5
- ❖ Intersection 6^e Rang et rue St-Georges
- ❖ Intersection Chemin St-Laurent et chemin Bernard
- ❖ Intersection Chemin St-Laurent et chemin Forget

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

INSPECTEUR MUNICIPAL :

1.) TRAVAUX À EXÉCUTER

1. Entretien des chemins.
2. Entretien des cours à neige.
3. Réparation des quais.
4. Inventaire.
5. Terminer visite permis.
6. Dossier installation septique.

7. Dossier achat d'une niveleuse sous le tracteur.
8. Dossier mise aux normes de la station d'épuration.
9. Dossier achat nouvelle pompe (station de pompage des eaux-usées).
10. Dossier marina (informer ingénieur de la possibilité côté est du quai).
11. Vérifier sentinelle du bureau.

12-01-4092

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que la municipalité de Beaulac-Garthby accepte les travaux pour le mois de janvier 2012 tels que présentés dans le rapport de l'inspecteur municipal, monsieur Jean-Marc Goulet, aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

2.) RAPPORT DE PERMIS

L'inspecteur municipal dépose son rapport aux membres du conseil.

AFFAIRES NOUVELLES :

1. APPUIE GROUPE CAMBI

ATTENDU QUE nos citoyens ont droit à un service médical d'urgence de qualité.

ATTENDU QUE nos citoyens ont droit à un service médical d'urgence efficient.

ATTENDU QUE nos citoyens ont droit à un service médical d'urgence équitable.

ATTENDU QUE la Municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui appuient le projet présenté par le Groupe CAMBI.

EN CONSÉQUENCE,

12-01-4093

Il est proposé par : Monsieur Marcel Houde

Que la municipalité de Beaulac-Garthby appuie le projet « Diminution des délais d'intervention ».

Adopté à l'unanimité par les conseillers
Le maire s'étant abstenu de voter.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Cynthia Gagné, Directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Cynthia Gagné, Directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

12-01-4094

Il est proposé par : Monsieur Marc Baillargeon

Que l'assemblée soit levée à 7 heures 45 minutes.

Adopté à l'unanimité par les conseillers

Le maire s'étant abstenu de voter.

Cynthia Gagné, Directrice générale

Loïc Lenoir, Maire

Je, Loïc Lenoir, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.